

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**préalable à la déclaration de projet et au permis d'aménager concernant
l'extension Nord section 1 de la ligne 1 de transport en commun en site propre (TCSP)
avec un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la commune de Nîmes.**

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Le projet de réalisation de la première section de l'extension Nord de la ligne 1 de TCSP avec un BHNS a pour objectif de desservir le cœur historique de la Ville de Nîmes, l'Ecusson, et ses quartiers périphériques. Sur une longueur de 2,2 km, le tracé de base emprunte, à partir de la rue de la République les boulevards des Arènes, Victor Hugo, Alphonse Daudet, Gambetta, de l'Amiral Courbet, de la Libération. Six stations sont prévues.

Le coût total du projet est d'environ **28,323 millions d'euros H.T.** (valeur juillet 2012) décomposé comme suit :

- Financement Nîmes Métropole : **20,350 millions d'euros H.T.** pour le projet transport
- Financement Ville de Nîmes : **7,973 millions d'euros H.T.** pour le réaménagement des places et la réalisation des opérations connexes.

L'enquête publique est prévue du lundi 16 juin 2014 au vendredi 18 juillet 2014 inclus soit une durée totale de 33 jours. La clôture de l'enquête se fera à 17h00.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole se prononcera par voie de délibération sur l'intérêt général du projet et le Maire de Nîmes se prononcera par voie d'arrêté sur la demande de permis d'aménager.

Commission d'enquête : La commission d'enquête désignée par le Vice-président du Tribunal administratif de Nîmes est composée de Monsieur Robert DEWULF, Président, premier conseiller du corps des TA et CAA, retraité ; de Monsieur Yves ALLAIN, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité ; de Monsieur Etienne TARDIOU, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Madame Jeanine RIOU, ingénieur sanitaire, directrice-adjointe à la DDASS du Gard, retraitée.

En cas d'empêchement de Monsieur Robert DEWULF, la présidence sera assurée par Monsieur Yves ALLAIN.

Lieux de l'enquête :

Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole

3, rue du Colisée, 30947 Nîmes

Hôtel de Ville de Nîmes :

Place de l'Hôtel de Ville, 30000 Nîmes

Heures d'ouverture des bureaux au public :

Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole :

du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h15, et le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

Hôtel de Ville de Nîmes :

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'impact et l'information de l'absence d'observations de la part de l'autorité environnementale sera déposé à l'Hôtel de l'Agglomération de Nîmes Métropole, siège de l'enquête publique, et à l'Hôtel de Ville de Nîmes. **Le public pourra le consulter sur place ainsi que sur le site internet de Nîmes Métropole : www.nimes-metropole.fr.** Il pourra consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête : **Monsieur le Président de la commission d'enquête, DGA Mobilité – Direction Investissements Transport TCSP, Section 1 de l'extension Nord de la ligne 1 de TCSP avec un BHNS, Hôtel d'Agglomération, 1 rue du Colisée 30947 Nîmes.**

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête toute personne peut également sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de **Nîmes Métropole Secrétariat Général, 3 rue du Colisée – 30000 NÎMES tél : 04 66 02 55 12.**

Par ailleurs, au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux permanences suivantes :

LIEUX DES PERMANENCES	DATE DES PERMANENCES	HEURES DES PERMANENCES
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole et Hôtel de Ville de Nîmes	Lundi 16 juin 2014	9h00 – 12h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Samedi 21 juin 2014	9h00 – 12h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Mardi 24 juin 2014	15h00 – 18h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Jeudi 26 juin 2014	14h00 – 17h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Samedi 28 juin 2014	9h00 -12h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Mercredi 2 juillet 2014	9h00 – 12h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Vendredi 4 juillet 2014	9h00 – 12h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole	Mardi 8 juillet 2014	15h00 – 18h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Jeudi 10 juillet 2014	15h00 – 18h00
Hôtel de Ville de Nîmes	Mercredi 16 juillet 2014	09h00 – 12h00
Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole et Hôtel de Ville de Nîmes	Vendredi 18 juillet 2014	14h00 – 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport unique et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés par le public, pendant une période d'un an à compter de la date de leur dépôt, à **l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole, à l'Hôtel de Ville de Nîmes et à la Préfecture du Gard – Service des Enquêtes Publiques – 10 Avenue Feuchères – 30045 Nîmes Cedex,** ainsi que sur le site internet de Nîmes Métropole : **www.nimes-metropole.fr**.

Les demandes d'information peuvent être faites auprès de la **DGA Mobilité – Direction Investissements Transport TCSP, 1 rue du Colisée – 30000 NÎMES – tél : 04 66 02 55 99.**

Fait le 22 mai 2014

Le Président de Nîmes Métropole,
Yvan Lachaud

